

Réunion du 2 mars 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN

Procuration(s) :

Monsieur Roland BRENDLE ayant donné pouvoir à Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Monsieur Etienne BURGER ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Louise RICHERT ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Richard STOLTZ ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CG/2015/10 - Création, rénovation et équipement de structures pour personnes handicapées - 4324
Soutien du projet innovant d'habitat regroupé porté par l'association Les amis de l'Arche**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- apporte son soutien au projet innovant d'habitat regroupé pour personnes souffrant de handicap mental, porté par l'association Les amis de l'Arche en Alsace,
- autorise son président à signer la convention qui acte le principe d'un versement mensuel par le Département à l'association Les amis de l'Arche d'un complément de financement, sous réserve du vote des crédits au budget des exercices afférents. Celui-ci est déterminé par le calcul de la différence entre la Prestation de compensation du handicap (PCH) moyenne attribuée aux résidents et la cible de 4 heures, au tarif moyen prestataire.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150302-lmc191109-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 09/03/15